

QUAND ON S'EN REMET À L'IA, QUI PROTÈGE NOS DROITS?



Me Paul Gagon

Associé, avocat, co-Leader,
Technologies et intelligence
artificielle, BCF

Biographie :

Associé et co-leader technologies et intelligence artificielle (IA) chez BCF, Paul Gagnon apporte une expérience de pointe et diversifiée en matière de droit des technologies, de droit commercial et de propriété intellectuelle.

Paul détient des compétences de pointe en technologies de l'information, allant de la gestion de logiciel open source aux questions de développement de logiciel et d'architecture de données. Sa pratique en intelligence artificielle lui permet de conseiller des entreprises de toutes tailles face aux défis uniques que pose l'IA. Ces connaissances en IA lui permettent de travailler de concert avec ses clients afin de bâtir leurs capacités à traiter les enjeux d'IA, notamment en matière de gouvernance.

Œuvrant dans le domaine de l'intelligence artificielle depuis maintenant près de 10 ans, Paul fait preuve d'une compréhension approfondie des modèles d'affaires et des stratégies en cause, laquelle est reflétée par des conseils adaptés ainsi que par son habilité à rédiger et à négocier des contrats commerciaux variés. Fort de son expérience au sein d'équipes juridiques internes, il négocie avec diplomatie des contrats commerciaux complexes, par exemple en matière d'approvisionnement stratégique et de partenariats internationaux.

Paul conseille tout type de clients, allant de jeunes pousses (start-ups) bâtissant leurs modèles d'affaires aux grandes entreprises d'envergure entamant un virage vers l'IA. Paul adapte ses approches et ses conseils afin d'aider autant le gestionnaire d'entreprise chevronné et ses équipes de vente que des équipes techniques développant produits et services. Il prête également main-forte aux équipes juridiques internes, notamment en matière d'adoption de technologies juridiques et d'optimisation de processus et de gabarits.

Paul est un conférencier chevronné, surtout en matière d'intelligence artificielle. Il est coauteur de la Licence de données de Montréal, initiative pionnière en matière de droit de l'IA. Il est reconnu par ses pairs et clients comme un leader au Canada et au monde en matière du droit des technologies, de l'IA et de la propriété intellectuelle.